

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BERTHIERVILLE

# Règlements de club

---

**CPA Berthierville**

**27/06/2022**

Règlements de club applicables à tous les membres

## **1. Généralités**

### **1.01 MEMBRE DU COMITÉ**

Les membres du comité sont des personnes bénévoles qui donnent de leur temps. Ils ont parfois à prendre des décisions difficiles. Comme tout être humain ils sont parfois sujets à faire des erreurs, toutefois, ils sont en droit de s'attendre à être traité de façon respectueuse.

### **1.02 PAIEMENT**

Le patineur qui doit de l'argent au club, pour quelque raison que ce soit, après 2 avertissements, pourrait se voir refuser l'accès à la glace et ce, jusqu'à ce que le paiement total soit effectué.

### **1.03 CHÈQUES NSF**

Des frais de 35\$ sont chargés pour tout chèque sans provision.

## **2. Inscriptions**

- 2.1. Un patineur qui ne peut être présent lors des journées spécifiées pour l'inscription, doit compléter le formulaire d'inscription avant d'accéder à la glace.
- 2.2. Le patineur doit avoir acquitté tout montant dû au Club pour pouvoir s'inscrire à la saison automne-hiver.
- 2.3. Tout patineur de 25 ans et plus est considéré comme un patineur adulte. Il doit patiner uniquement sur les glaces assignées à cette catégorie. Il doit patiner uniquement sur les heures de glaces que le Club aura définies pour la saison.
- 2.4. Les patineurs adultes ne sont pas admissibles aux privilèges suivants : bourse, remboursement de tests et/ou compétition, lauréats. EXCEPTION : Tout patineur qui a plus de 25 ans mais qui est un membre actif depuis plus de 10 ans sans interruption conserve ses privilèges.
- 2.5. En s'inscrivant au Club le patineur s'engage à participer aux campagnes de financement pour apporter 100\$ en profit au club. Il a le choix de participer à la campagne de financement ou de faire une contribution volontaire de 100\$.
- 2.6. Les patineurs demeurant à l'extérieur des municipalités de Berthierville devront défrayer des frais de glace supplémentaires chargés par la ville de Berthierville. Les frais diffèrent d'une année à l'autre.
- 2.7. Règlements patineurs élités. Un patineur qui a compétitionné dans la catégorie Novice ou plus supérieure toute la saison précédente (une saison débute en septembre et se termine en août) et qui réside dans la MRC d'Autray n'aura qu'à déboursier, comme frais d'inscription et frais supplémentaires de glace, le montant de sa carte de Patinage Canada. (4-10-2010)
- 2.8. Le patineur qui fait partie de l'Équipe du Québec et qui réside dans la MRC d'Autray n'aura qu'à déboursier, comme frais d'inscription et frais supplémentaires de glace, le montant de sa carte de Patinage Canada. (4-10-2010)
- 2.9. Le patineur du programme Patinage Plus qui désire suivre des cours privés avec un entraîneur devra s'inscrire dans la catégorie Patinage Plus Avancé et devra

également quitter la glace à la fin de son cours privé. Le patineur doit être toujours en présence et en cours avec son entraîneur.

2.10. Définition des catégories de patineurs pour la classification des groupes de la revue sur glace. Les tests doivent être réussis au 30 septembre de l'année :

- **Patinage Plus** : Cours de groupe pour les patineurs débutants de 3 ans et plus
- **Patinage Plus Avancé** : Patineurs participant aux cours de groupe et suivant aussi des cours privés avec un entraîneur.
- **Junior** : Patineurs ayant réussi l'étape 5 du Patinage Plus
- **Intermédiaire** : Patineurs ayant fait 3 ans dans le Junior OU STAR 4 en habiletés ET STAR 5 en danse
- **Senior** : Patineurs ayant réussi 2 tests parmi les 3 :
  - STAR 6 Style Libre éléments et programme
  - STAR 10 Habiletés
  - STAR 7 et STAR 8B en danse

### **3. Compétitions et tests**

- 3.1. Chaque patineur est responsable de son inscription sauf la finale régionale qui doit être envoyée par le Club. Le Club défraie les frais d'inscription pour chaque patineur pour la finale régionale.
- 3.2. Pour les tests une enveloppe d'inscription sera distribuée aux entraîneurs qui en feront la demande et qui devront la remettre aux patineurs intéressés à participer à la session de tests.
- 3.3. L'exactitude des informations fournies sur l'enveloppe d'inscription est l'entière responsabilité du patineur et de son entraîneur.
- 3.4. Pour essayer son test, le patineur doit avoir payé les frais d'inscription à la date limite d'inscription.
- 3.5. Le patineur qui ne se présente pas à son test ne peut réclamer un remboursement des frais d'inscription.
- 3.6. Le patineur doit se présenter 30 minutes avant l'heure prévue de son test.
- 3.7. Pour participer à une session de test à l'extérieur du Club, le patineur doit obtenir une autorisation écrite du directeur des tests de son club membre.

#### **4. Lauréats**

- 4.1. Les critères de sélection sont émis par l'ARPAL, Patinage Québec et Patinage Canada et sujet à changement, annulation et ajout chaque année.
- 4.2. Le Club rembourse le prix du billet du patineur lauréat pour la soirée de reconnaissance régionale s'il est présent à la soirée.

#### **5. Assistants de programme**

- 5.1. Pour devenir assistant de programme au club, le patineur doit être sélectionné selon les critères des entraîneurs responsables du programme Patinage Plus et selon les besoins du Club.
- 5.2. Il devra suivre la formation donnée par l'entraîneur responsable du programme Patinage Plus.
- 5.3. Les assistants de programme seront récompensés par un montant qui sera remis 2 fois par année à leur entraîneur privé.
  - 2.50\$ / heure aux assistants de programme ayant 2 ans et moins de service
  - 5.00\$ / heure aux assistants de programme ayant 3 ans et plus de service
- 5.4. Les patineurs non qualifiés assistant de programme qui aident durant les heures de Patinage Plus ne seront pas rémunérés. (17-01-2011)

#### **6. Parcelles de glace**

- 6.1. Les patineurs provenant de l'extérieur qui souhaitent patiner sur la glace du CPA Berthierville devront prouver leur appartenance à un autre club et déboursier 15\$ pour la journée. Cette tarification est en vigueur seulement durant la saison régulière.
- 6.2. Les patineurs non-inscrits à l'école de printemps qui souhaitent patiner sur la glace du CPA Berthierville devront prouver leur appartenance à un autre club et déboursier le montant défini annuellement par le Club.

#### **7. Règlements patineurs et parents**

##### **7.1. Vie Sportive**

- 7.1.1. Le patineur exerce un sport pour son plaisir et non pour celui de ses parents.
- 7.1.2. Le patineur considère la victoire comme un des plaisirs du sport, il dédramatise la défaite et il reconnaît l'erreur comme faisant partie des apprentissages.
- 7.1.3. Le patineur respecte la tâche difficile des officiels et respecte leur décision.
- 7.1.4. Le patineur s'inculque des valeurs de respect, de discipline, d'effort et de loyauté.
- 7.1.5. Le patineur fait usage de discrétion et de respect envers les résultats, les performances et les situations personnelles des autres patineurs.

##### **7.2. Général**

- 7.2.1. Les mots vulgaires et les sacres ne sont pas tolérés. Chaque membre doit respecter les autres patineurs, entraîneurs, parents, bénévoles, personnel d'aréna, etc. en respectant l'éthique et le professionnalisme dans les relations interpersonnelles. En aucun temps, un membre ne peut faire du harcèlement à un autre membre que ce soit de la violence physique ou psychologique sous peine de sanction.
- 7.2.2. Chaque membre doit veiller à maintenir la bonne réputation de Club. Il ne doit pas dénigrer d'aucune façon le Club. Il doit maintenir un esprit d'équipe et entretenir une collégialité avec les autres membres et patineurs. À cet égard, chaque membre doit encourager les patineurs et démontrer envers eux du respect et une saine compétition.
- 7.2.3. Les chambres sont mises à la disposition des patineurs afin de leur permettre de se changer et de chausser leurs patins. Elles ne doivent pas être un lieu de jeux. Ces chambres sont le reflet de ceux qui les utilisent, donc, voyez à les garder propres pour les autres patineurs qui suivent.
- 7.2.4. Pour toutes questions ou commentaires au sujet des patineurs du programme Patinage Plus; toujours s'adresser à l'entraîneur responsable et non à l'assistant de programme.
- 7.2.5. Le club n'est pas responsable des accidents, ni des objets perdus ou volés.

### **7.3. Équipements et habillement**

- 7.3.1. Le port du casque de hockey approuvé CSA est obligatoire pour tous les patineurs qui n'ont pas réussi l'étape 5 du programme Patinage Plus. Par la suite, on conseille aux parents de vérifier auprès de l'entraîneur responsable, il jugera de ce qui est plus sécuritaire pour l'enfant.
- 7.3.2. Le port de gants ou de mitaines est obligatoire pour les patineurs patinage plus.
- 7.3.3. Il est interdit de porter : jean, pantalons longs ou trop larges, jupes longues, foulards. Cette règle est optionnelle pour les entraîneurs mais le club le recommande car on estime que l'entraîneur est le modèle pour les patineurs.
- 7.3.4. Les poches des vestes des patineurs doivent être vides.
- 7.3.5. Tous les patineurs doivent avoir le visage dégagé et les cheveux attachés.
- 7.3.6. Ne pas porter de bijoux ou tout autre objet susceptible de tomber ou de causer des blessures.
- 7.3.7. Ranger et tenir en ordre ses effets personnels dans les chambres.

### **7.4. Sur la glace**

- 7.4.1. Aucun parent n'est autorisé sur la surface glacée durant un cours.
- 7.4.2. Les portes d'accès de la glace doivent être fermées en tout temps.
- 7.4.3. Pas de regroupement sur la glace ou sur le bord de la bande sauf si un entraîneur le demande. Ne pas s'asseoir sur le bord des bandes de la patinoire.
- 7.4.4. Les patineurs doivent se relever rapidement lorsqu'ils tombent sur la glace.

- 7.4.5. Seuls les entraîneurs peuvent avoir un cellulaire, une caméra, un MP3 ou un IPOD sur la glace.
- 7.4.6. Il est défendu de manger de la gomme et de manger et de boire sur la glace. Les bouteilles d'eau sont permises, mais doivent être placées sur le banc des joueurs.
- 7.4.7. Le patineur doit regarder où il va et éviter de se mettre dans le chemin des autres. Lorsqu'un patineur est en leçon et qu'il exécute un solo, une habileté ou une danse, on vous demande de lui céder le passage.
- 7.4.8. Il est interdit d'être sur la glace s'il n'y a aucun entraîneur certifié.
- 7.4.9. Il est interdit de circuler sur la glace sans patins.
- 7.4.10. Il est interdit aux patineurs d'entrer sur la patinoire avant que la surfaceuse ait quittée la patinoire. De même, il est demandé de quitter la patinoire aussitôt que la surfaceuse fait son entrée.
- 7.4.11. Dans le cas où la glace est disponible avant les heures réservées au CPA Berthierville :
1. Un entraîneur peut demander au responsable de l'aréna le droit d'embarquer plus rapidement sur la patinoire.
  2. Sur l'approbation du responsable de l'aréna, le Club permet d'embarquer sur la patinoire maximum 10 minutes avant l'heure prévue
- 7.4.12. À la fin de la dernière heure, le Club demande de suivre cette procédure afin de permettre au responsable de l'aréna d'effectuer le resurfaçage de la patinoire dans les délais demandés par la ville (10 minutes) :
- Tous les patineurs n'ayant pas de cours privé en cours doivent avoir quitter la patinoire au moins une (1) minute avant la fin. (Exemple : si la plage horaire est de 17h à 20h00, les patineurs doivent avoir quitté à 19h49). Le système pour la musique (radio, CD, fils) doit être ramassé en même temps.
  - Les patineurs ayant un cours privé en cour peuvent le compléter jusqu'à la fin mais devront quitter le plus rapidement possible. (Exemple : si la plage horaire est de 17h à 20h00, les patineurs doivent quitter à 19h50)

## **7.5. Sécurité**

- 7.5.1. La présence des parents dans les estrades est obligatoire pour les patineurs patinage plus. Si vous devez vous absenter vous devez aviser un membre du conseil et donner un numéro d'urgence. Pour les autres patineurs, vous devez fournir un numéro de téléphone en cas d'urgence.
- 7.5.2. Les entraîneurs doivent s'assurer que leurs élèves connaissent et appliquent les règlements du CPA Berthierville.
- 7.5.3. Personne ne doit rester à la porte de la patinoire à part les bénévoles responsables.
- 7.5.4. Les parents ne doivent pas porter dans leurs bras les enfants portant des patins.
- 7.5.5. Il est interdit de courir dans les corridors, jouer à des jeux de type 'tag' ou autre.

- 7.5.6. Il est interdit de circuler sans chaussures ou patins en tout temps (chambres et corridors).

## **8. Code d'éthique**

### **8.1. Patineur du programme Patinage Plus**

- 8.1.1. J'arrive de bonne humeur
- 8.1.2. Je respecte les consignes
- 8.1.3. Je suis poli et courtois avec les entraîneurs et les assistants de programme
- 8.1.4. Je me relève rapidement lorsque je tombe
- 8.1.5. Je porte mon casque jusqu'à mon étape 5 réussie

### **8.2. Parents d'un patineur du programme Patinage Plus**

- 8.2.1. J'arrive à l'avance pour que mon enfant soit à l'heure sur la glace. Lors du 3e avertissement, l'enfant ne pourra embarquer sur la glace.
- 8.2.2. J'arrive de bonne humeur
- 8.2.3. Je suis poli et courtois avec les membres bénévoles, les entraîneurs et les assistants de programme.
- 8.2.4. Je n'embarque pas sur la glace.
- 8.2.5. Je dois avertir un membre bénévole si je quitte durant l'heure de cours et je donne un numéro de téléphone pour me rejoindre.
- 8.2.6. J'aide mon enfant à respecter les règlements.
- 8.2.7. Le Club de patin met à ma disposition des couvertures pour les moments où j'ai froid, quand j'en prends, je les plie et les range comme il faut après.

### **8.3. Patineur Junior, Intermédiaire et Senior**

- 8.3.1. J'arrive de bonne humeur.
- 8.3.2. J'arrive à l'heure prévu sur la glace pour mon cours.
- 8.3.3. Je respecte les consignes
- 8.3.4. Je suis poli et courtois avec les membres bénévoles et les entraîneurs.
- 8.3.5. Je donne mon maximum lors des entraînements.
- 8.3.6. Je me relève rapidement lors d'une chute.

### **8.4. Parent d'un patineur Junior, Intermédiaire et Senior**

- 8.4.1. J'arrive de bonne humeur.
- 8.4.2. Je suis poli et courtois envers les membres bénévoles et les entraîneurs.
- 8.4.3. Je dois fournir un numéro de téléphone pour rejoindre une personne en cas d'urgence.
- 8.4.4. J'aide mon enfant à respecter les règlements
- 8.4.5. Pour les papas : je vérifie si je peux entrer dans la chambre et je quitte rapidement par la suite.

## 9. Revue sur glace

### 9.1. Conditions pour participer au spectacle

- 9.1.1. Le patineur devra avoir participé à au moins une campagne de financement ou avoir fait la contribution volontaire de 100\$ pour avoir le droit de participer au spectacle.
- 9.1.2. Le patineur doit participer à au moins 2 numéros de groupe, s'il est Senior ou Intermédiaire, pour avoir le droit de faire son programme au spectacle. S'il est Junior il doit faire 1 numéro et s'il est dans la catégorie Patinage Plus, il doit participer au numéro Patinage Plus.

### 9.2. Attribution des solos

- 9.2.1. Les patineurs Juniors et Intermédiaire devront avoir fait une compétition durant l'année.
- 9.2.2. Chaque patineur senior à droit d'effectuer un solo à la revue sur glace
- 9.2.3. Les patineurs faisant partie de l'équipe du Québec se voient offrir de faire leur programme aux deux représentations. (17-01-2011)

### 9.3. Numéros de groupe

- 9.3.1. Les patineurs des catégories suivantes pourront participer aux numéros prévus

Catégories	Numéros
Patinage Plus	Numéro du Patinage Plus
Patinage Plus Avancé	Numéro du Patinage Plus
Junior	Numéro Junior
	Grand Numéro Junior/Intermédiaire/Senior
Intermédiaire	Numéro Intermédiaire
	Grand Numéro Junior/Intermédiaire/Senior
	Numéro Intermédiaire/Senior
Senior	Numéro Senior
	Grand Numéro Junior/Intermédiaire/Senior
	Numéro Intermédiaire/Senior

- 9.3.2. Le Club se réserve le droit avec l'accord des entraîneurs d'inviter des patineurs des niveaux inférieurs ou supérieurs pour compléter un numéro de groupe. Ceci pour permettre à chaque groupe d'être assez nombreux pour offrir un numéro de qualité.



9.3.3. S'il y a des solos intégrés, lorsque tous les patineurs refusent de le faire on devra faire une pige parmi les lauréats de cette catégorie et le patineur pigé se verra offrir un deuxième solo dans le spectacle.

9.4. **Choix de la journée de solo** : Il y aura une pige pour chacune des catégories soit : patinage plus, junior et senior pour déterminer quelle journée chacun des patineurs effectuera sa prestation. Le nom de chacun est déposé dans une enveloppe et dans une autre enveloppe le nombre de samedis et de dimanches requis. Exemple : dans la catégorie junior il y a 12 patineurs, il y aura 6 samedis et 6 dimanches dans l'enveloppe des journées. Si le nombre de patineurs est impair on met un samedi de plus que le dimanche étant donné que le samedi est plus populaire que le dimanche. Si après un premier tour des patineurs veulent échanger leur journée, on remet leur nom dans l'enveloppe et on refait un tour avec ces noms.

9.5. **Règlements dans les chambres lors de la générale et de la revue sur glace** :

9.5.1. Aucun parent ne sera accepté dans les chambres à moins qu'il ait été choisi comme bénévole au préalable.

9.5.2. Aucune nourriture acceptée dans les chambres, des bouteilles d'eau seulement ou la nourriture que le Club pourrait leur fournir.

9.5.3. Aucun spectateur ne sera admis dans les estrades durant la générale.

9.6. Attribution des numéros aux entraîneurs et responsabilités

9.6.1. Le club organise une réunion avec les entraîneurs intéressés à s'impliquer pour la Revue sur glace. Il y sera discuté des points suivants: thématique, groupes disponibles, horaire des pratiques, frais et dépenses admissibles.

9.6.2. Les entraîneurs intéressés devront présenter un dossier pour les numéros qu'ils désirent faire (un maximum de deux groupes). Le dossier doit inclure le choix de musique, le plan de chorégraphie, les frais demandés, les contraintes ainsi que le besoin d'accessoires ou décors.

9.6.3. Le comité étudiera les dossiers et annoncera la sélection. Le club confirmera alors les frais acceptés.

9.6.4. Les entraîneurs sont responsables de faire les démarches pour la location des costumes. Ceux-ci doivent respecter le montant établi par le club et demander l'autorisation si le prix est plus élevé. Les entraîneurs sont responsables pour le retour des costumes.